

Gouvernement du Québec

Décret 1280-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT la nomination de membres et la désignation du président et de la vice-présidente du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (chapitre D-8.0.1), les affaires de la Société de développement de la Baie James sont administrées par un conseil d'administration composé de sept membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement, en tenant compte des recommandations du Gouvernement de la nation crie à l'égard de la nomination de trois de ces membres et du président-directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de cette loi, le gouvernement désigne parmi les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, un président et un vice-président du conseil;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 11 de cette loi, la durée du mandat des membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, est d'au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 11 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 13 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement, mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Gaston Bédard a été nommé membre et désigné président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James par le décret numéro 777-2015 du 2 septembre 2015, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Luce Asselin a été nommée membre et désignée vice-présidente du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James par le décret numéro 610-2017 du 21 juin 2017, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Curtis Bosum a été nommé membre du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James par le décret numéro 794-2016 du 8 septembre 2016, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les recommandations du Gouvernement de la nation crie ont été prises en compte;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

QUE monsieur Gaston Bédard, président-directeur général, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, soit nommé de nouveau membre et désigné président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, soit nommée de nouveau membre et désignée vice-présidente du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE madame Mandy Shana Gull, grande cheffe adjointe/vice-présidente, Gouvernement de la nation crie, soit nommée membre du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James pour un mandat de trois à compter des présentes, en remplacement de monsieur Curtis Bosum;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James, en vertu du présent décret, soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71792